



*Communiqué de presse
Paris, le 18 mars 2016*

Quatre mois après les attentats de novembre 2015 325 entreprises accompagnées par le correspondant unique

La mobilisation de l'État pour aider les entreprises touchées par les événements des 13 et 18 novembre 2015, se poursuit. Depuis la nomination il y a quatre mois de M. Sébastien Moretti, correspondant unique pour les entreprises, par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François Carencu, **ce sont 325 entreprises qui ont été accompagnées.**

Pour le préfet de région, qui salue le travail remarquable mené par les services de l'État, « *la mise en place du correspondant unique a apporté une réponse d'urgence permettant de pallier aux difficultés immédiates rencontrées par les entreprises impactées par les attentats et leur conséquence* ».

325 dossiers traités

Les 325 sollicitations reçues par le correspondant unique ont été traitées : 76 % proviennent d'entreprises de Paris dont plus de 34 % sont issues des 10^e et 11^e arrondissements.

Ces sollicitations ont recouvert différents secteurs avec une prédominance pour les trois secteurs particulièrement touchés : les commerces de proximité, les hôtels/café/restaurants et le secteur du spectacle.

La nature des sollicitations confirme que l'impact économique des baisses de réservations ou annulations par des touristes étrangers a été important, et a affecté particulièrement les entreprises qui dépendent de cette clientèle.

330 demandes d'activités partielles

Par ailleurs, en parallèle du travail mené par le correspondant unique, les services de la Direccte ont reçu 330 demandes d'activités partielles liées aux conséquences directes des attentats du 13 novembre 2015. 62 % de ces demandes concernaient les entreprises parisiennes.

Au vu de la dégradation économique consécutive aux attentats, l'activité partielle a été mobilisée également dans les départements franciliens : Seine-Saint-Denis pour 9 %, Yvelines Pour 8 % et Essonne pour 7 %.

En plus de la mise en place de l'activité partielle, d'autres mesures ont été prises comme la possibilité d'avoir recours à des délais de paiement pour les charges fiscales et cotisations sociales auprès de l'administration fiscale, ou encore la mobilisation de la Banque Publique

d'Investissement (BPI) pour d'éventuels reports de prêts bancaires.

Quelques chiffres

- 325 sollicitations reçues et traités fin février 2016.
- 76 % de sollicitations concernent des entreprises du 75.
- 25 % de sollicitations proviennent de commerces de proximité.
- 43 % de sollicitations portent sur des entreprises liées au tourisme (hôtels, café, restaurants).
- 12 % pour le secteur du tourisme (boutiques, distributeurs de produits touristiques, transports touristiques)
- moins de 8 % de sollicitations de la part du secteur du spectacle.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>